NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/158
S/1995/278
10 avril 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 26 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU BURUNDI

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

Lettre datée du 7 avril 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme vous l'aurez constaté, la presse internationale s'est appesantie ces derniers jours sur l'état de la sécurité au Burundi. Elle a rivalisé d'ardeur pour dépeindre ce que certains considèrent abusivement comme une dégradation inexorable de la situation au point de prédire que le Burundi versera bientôt dans les travers du Rwanda.

Par la présente, je souhaite porter à votre connaissance ce qui suit, en vue d'éclairer la communauté internationale sur la perturbation de la sécurité et de la paix observée actuellement au Burundi, et sur les mesures adoptées pour y faire face.

1. Le dérapage de la situation que nous avons observé au mois de mars 1995 est la conséquence des provocations répétées et des attaques des milices et bandes hutues contre les positions des forces de l'ordre et contre les populations civiles tutsies ciblées. Les services spécialisés du Gouvernement du Burundi ont repéré certaines réunions de préparation et de coordination des attaques menées dans la capitale, tenues les 11 et 18 mars 1995. Ces réunions étaient animées par des personnes reconnues dans les services de renseignements comme étant des éléments subversifs du Palipehutu (organisation illégale) sur place à Bujumbura.

2. C'est aussi une conséquence logique de la distribution illégale des armes aux jeunes Hutus par des responsables politiques qui ne l'ont pas cachée. Tel M. Léonard Nyangoma, ex-Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, actuellement Président du soi-disant "Conseil national pour la défense de la démocratie" (CNDD) et de sa branche militaire dénommée "Forces pour la défense de la démocratie", autres organisations criminelles illégales dont se réclament

* A/50/50.

d'autres assaillants aujourd'hui. Les déclarations des chefs du CNDD sur les radios étrangères attestent bien que ce sont eux qui contribuent activement à la situation d'insécurité généralisée dans le pays. Ils déclarent que leur objectif est de démanteler l'armée burundaise et renverser les institutions actuelles issues de la Convention de gouvernement signée le 10 septembre 1994.

3. D'autre part, les jeunes Tutsis de la capitale ont également suivi le mauvais exemple des jeunes Hutus en cherchant à acquérir eux aussi des armes. Constatant que des Tutsis avaient été chassés de leurs collines à l'intérieur du pays en octobre-novembre 1993, ainsi que de certains quartiers de la mairie de Bujumbura, ils ont à leur tour procédé à la purification ethnique dans d'autres quartiers, transformant les zones résidentielles populaires en véritables ghettos ethniques hutus ou tutsis. Ils lancent de temps à autre des grenades sur le marché central de Bujumbura pour inquiéter les Hutus venus des contreforts de la capitale (où se replient les milices hutues de Kamenge chaque fois qu'elles sont poursuivies par les forces de l'ordre), mais aussi pour piller et voler. Ces jeunes Tutsis bénéficient parfois de la complaisance de quelques éléments parmi les forces de l'ordre. Il faut peut-être rappeler que les familles de militaires laissés à l'intérieur du pays ont été, en octobre-novembre 1993, la cible privilégiée des bandes qui ont commis des massacres ethniques à grande échelle. Ce fait pourrait probablement être à la base de ces actions répréhensibles. Cependant, chaque fois qu'une indiscipline est constatée, le responsable est emprisonné pour subir la rigueur des lois et règlements militaires. Aujourd'hui plusieurs dizaines de militaires sont écroués dans ce cadre.

4. La longue crise que le pays traverse depuis plusieurs mois a généré une certaine méfiance entre les composantes de la nation burundaise, dont certains éléments évoluent dans une atmosphère où la raison cède souvent la place à la passion. Les Tutsis ont peur de disparaître définitivement et se rappellent avec effroi les massacres d'octobre-novembre 1993 au Burundi et le récent génocide contre les Tutsis au Rwanda. Les Hutus croient que les Tutsis, aidés par l'armée "à prédominance tutsie", vont venger les leurs qui ont été massacrés en 1993. Ils cherchent à déstabiliser l'armée nationale, qu'ils prennent pour le rempart des Tutsis. Cette tension favorise la radicalisation de part et d'autre.

5. Face à cette situation, le Gouvernement de la République du Burundi a fait du retour à la paix et à la sécurité la priorité des priorités. Dans une déclaration conjointe du 30 mars 1995, leurs Excellences le Président de la République, M. Sylvestre Ntibantunganya, et le Premier Ministre, M. Antoine Nduwayo, se sont solennellement engagés devant la nation burundaise à assurer la paix et la sécurité dont elle a soif. Ils ont proposé à l'ensemble des partenaires politiques et socioprofessionnels que pendant une période de trois ans, l'objectif prioritaire soit la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction du pays. Dès le 25 mars 1995, le Président de la République et le Premier Ministre ont décidé de présider des réunions hebdomadaires des services de sécurité pour favoriser la prise rapide des décisions de sécurité qui s'imposent.

6. Dans son message du 25 mars 1995 adressé à la nation sur l'état de sécurité dans le pays, S. E. M. le Président de la République a pris

l'initiative de consacrer le mois d'avril 1995 à une vaste campagne de pacification du pays. Dans le Plan d'action du Gouvernement présenté par S. E. M. le Premier Ministre le 29 mars 1995, ce dernier précise que pour réussir cette entreprise, il associera à cette campagne les membres du Gouvernement, les représentants du peuple, les partis politiques agréés, les différentes associations de la société civile, dont celles des natifs de chaque entité administrative, et naturellement l'administration territoriale et locale. Ces descentes sur le terrain ont effectivement commencé.

7. Parallèlement à cette campagne de sensibilisation pour le retour à la paix, les hautes autorités ont décidé de :

- Poursuivre systématiquement le désarmement, avec les moyens appropriés et dans le respect strict des droits de l'homme, de tous ceux qui détiennent illégalement des armes;

- Combattre tous ceux qui cherchent à déstabiliser la nation burundaise;

- Protéger les Burundais et les Burundaises contre toute atteinte à leur sécurité, quels qu'en soient l'origine et les auteurs;

- Créer les conditions propices à la réintégration des personnes déplacées et au retour des réfugiés;

- Reprendre les efforts en faveur du développement économique et social du pays, en particulier l'éducation, la santé et l'agriculture.

8. Dans cette logique, le Gouvernement du Burundi a déjà déclenché une série d'actions, dont les suivantes :

a) Faire rentrer les Burundais et étrangers qui avaient fui les quartiers troublés de la capitale et s'étaient réfugiés à Uvira (République du Zaïre). Le mouvement a commencé. Sauf imprévu, il devrait se poursuivre normalement;

b) Sensibiliser ceux qui sont restés dans ces quartiers momentanément désertés à veiller sur la sécurité de biens laissés par ceux qui ont fui;

c) Proposer aux instances compétentes la création d'une administration spécialisée pour certaines communes (y compris les zones de la mairie de Bujumbura) et certaines provinces particulièrement troublées, afin d'enrayer le cycle infernal de la violence;

d) Sévir contre les bandes de terroristes hutues et tutsies de la ville de Bujumbura. Plusieurs dizaines d'entre eux se retrouvent déjà en prison;

e) Continuer à traquer et à neutraliser les fauteurs de guerre qui sèment la terreur dans le nord-est du pays. Depuis mars 1995, le Burundi est en guerre contre les bandes armées dénommées "Intagoheka" (ceux qui ne ferment pas l'oeil), alliées au Palipehutu, avec l'appui manifeste des milices Interahamwe de triste mémoire, et des ex-forces armées rwandaises;

f) Organiser bientôt le débat national sur les problèmes fondamentaux du pays (restructuration des services de défense et de sécurité, garanties pour un exercice inaliénable des droits des minorités, jouissance effective des droits de l'homme pour tous, etc.). La Commission technique nationale chargée de préparer ce débat est déjà à l'oeuvre.

9. La communauté internationale doit condamner avec énergie les agresseurs qui ont choisi d'imposer la guerre à la population burundaise. Elle doit continuer à dénoncer avec une fermeté accrue les déstabilisateurs de tous bords, qui handicapent le fragile processus de réconciliation nationale engagé par le Gouvernement de coalition du Burundi. Elle ne doit pas minimiser l'impact néfaste de l'alliance impie de certaines milices burundaises avec les destructeurs de la nation rwandaise.

10. Au lieu de se perdre en conjectures et d'envisager des solutions qui ne rencontrent pas l'assentiment des partenaires politiques au Burundi, les amis de ce pays feraient oeuvre utile en proposant des actions concrètes d'assistance dans les domaines convenus par l'Assemblée générale des Nations Unies (voir résolutions 49/7, par. 4, et 49/21 C).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le contenu de la présente comme document de l'Assemblée générale au titre du point 26 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Tharcisse NTAKIBIRORA